OBSERVATOIRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS ECONOMIQUES		OBSERVATORY FOR FIGHT AGAINST CORRUPTION AND ECONOMIC EMBAZZLEMENT
INTEGRITE	EQUITE	TRANSPARENCE

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 004/OLUCOME/ 01 /2020 PORTANT SUR LES AVANTAGES EXAGERES ATTRIBUES AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A LA FIN DE SON MANDAT

« Les biens publics sont sacrés et inviolables. Chacun est tenu de les respecter scrupuleusement et de les protéger. Chaque burundais a le devoir de défendre le patrimoine de la nation.

Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation ou tout autre acte qui porte atteinte au bien public est réprimé dans les conditions prévues par la loi. » Article 69 de la Constitution burundaise.

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a suivi la semaine passée avec un grand intérêt la révision et l'adoption par l'Assemblée Nationale burundaise du projet de loi portant modification de la loi n° 1/20 du 9 décembre 2004 accordant des avantages énormes au Président de la République sortant probablement actuellement Pierre Nkurunziza.

2. L'OLUCOME vient de chiffrer tous les avantages que le parti CNDD-FDD vient d'octroyer au président de la République sortant qui sont les suivants:
   1) Six véhicules équivalents à 1,2 milliards Francs burundais ;
   2) Une allocation unique de 1 milliard de Francs burundais ;
   3) Un palais au prix de 2 milliards de Francs burundais ;
   4) Une pension mensuelle égale au traitement du Vice-président de la République en exercice s'élevant à 2 500 000 de Francs burundais ;
   5) Une intendance de 5 millions de francs burundais par mois ;
   6) Les frais d'entretien du palais et de bureau de 1 200 000 de francs Burundais ;
   7) Un salaire mensuel de 15 employés s'estimant à 7 500 000 de francs burundais ;
   8) La location d'un bâtiment qui servira de bureau : 3 500 000 Fbu ;
   9) Salaire, avantages et indemnités pour les agents de sécurité estimés à 10 millions Fbu par mois à raison de 200 000 Fbu par agent de sécurité soit 120 millions par an ;
   10) Les frais de communication estimés à 500 000 Fbu par mois ;
   11) Les frais pour les soins médicaux estimés à 5 millions Fbu par mois ;
   12) Les frais de scolarité pour ses enfants de moins de 18 ans estimés à 7 millions Fbu par mois ;
   13) Les frais unique de l'enterrement estimés à 10 millions Francs burundais.

   14) Les frais de carburant et d'entretien du charroi estimés à 2, 5 milliards Fbu

3. Ce qui est grave pour l'OLUCOME et le peuple burundais, ce projet de loi a été adopté mardi le 21 janvier 2020 par l'Assemblée Nationale du Burundi. L'OLUCOME ne comprend pas comment un pays comme le Burundi classé parmi les 4 pays les plus pauvres au

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)
Fax : 22 24 99 49
Site web: www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI

monde, un pays dont 72,9% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, un pays dont le taux de croissance économique est presque nul et un pays à taux élevé de chômage de plus de 65% dans les centres urbains peut accorder des avantages si élevés à une seule personne qui termine son mandat après avoir passé 15 ans au pouvoir en train d'accumuler des richesses inexplicables. Autre chose que l'OLUCOME ne comprend pas ce sont des politiciens qui acceptent de donner des avantages à une seule personne déjà gâtée au moment où le peuple qu'ils sont censés représentés est en train de mourir par manque de médicaments et malnutrition.

4. L'Observatoire trouve que cette loi a été proposée et adoptée sans se baser sur la réalité économique du Burundi et la redistribution équitable des ressources du pays où les inégalités sociales sont devenues la règle d'or bénie par nos présumés bergers. Cependant, la loi a été révisée et votée en regardant seulement et en mettant en avant les intérêts égoïstes d'un individu tout en oubliant plus de 11 millions de citoyens burundais qui croupissent dans une misère sans précédent. L'OLUCOME ne dit pas qu'il ne fallait pas octroyer des avantages aux anciens Chefs d'Etat burundais mais il fallait réduire pour mettre en application l'austérité budgétaire prêché par le Gouvernement en place. **Octroyer 7 203 200 000 de francs burundais par an à une seule personne qui ne va pas rapporter au pays et sans aucune forme de redevabilité dans le pays très pauvre et très endetté est une injure pour les citoyens burundais.**

5. Devant cette grave situation, l'OLUCOME recommande ce qui suit :

Aux partis politiques,

- de déclarer qu'ils vont réviser cette loi lorsqu'ils seront au pouvoir;

A la population burundaise,

- de constater que les personnes de la classe dirigeante sont possédées de l'égoïsme à outrance ;
- de constater que la vraie cause de violations des droits de l'homme est l'amour exagéré de soi de nos présumés bergers et prendre des mesures qui s'imposent à leurs égards.

Aux associations et aux églises,

- de rejeter catégoriquement cette loi qui légitime la cleptomanie

Vive un Burundi sans les dirigeants corrompus.

Fait à Bujumbura, le 27/ 01 / 2020

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

President

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)
Fax : 22 24 99 49
Site web: www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI

Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques
OLUCOME
BP 6616
Tél.212113